

N° D'ORDRE : 2017-77

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Excusés : 1
Absents : 0
Qui ont pris part
à la délibération : 27
Date de convocation : 05 Mai 2017.

SEANCE DU 12 MAI 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - MME ROURE Simonne - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne - MME PICHARD Laure (arrivée à 18H54) - MME MATHIVET Séverine - MME LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - MME LEVY Séveryn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. Le Maire – MME DEFAUX Catherine à M. BALLESTER - M. LHOMME BERNARD à MME MONTAGNE - M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno.

Excusé : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

2- MISE EN REFORME DE BIENS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'état de sortie des immobilisations mises en réforme suivant :

N° inventaire	N° immobilisation	Nature du bien	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 12/05/2017
2500	20585	Citroën Berlingo 4CV électrique 635AMA83	25/02/2003	9 520.00	0
2885	20585	Pick up CCFF – 50BAA83	01/07/2005	38 493,96	Reprise du véhicule : 4000 €

1182	97030	Renault Trafic avec benne 2698 - YS - 83	11/07/1997	20 154.85	0
------	-------	---	------------	-----------	---

Il est précisé que le véhicule PICK UP du CCFF a été cédé à la Société TOYOTA à l'occasion de l'achat d'un nouveau véhicule pour la somme de 4.000 €.

Le Conseil Délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver l'état de sortie des immobilisations telles que précisées ci-dessus ;
- De dire que les écritures comptables correspondantes à cette opération seront passées conformément à la réglementation budgétaire et comptable en vigueur.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 Mai 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT